



Rapport du psy mandaté par le jaf

Par **bruno**, le **02/04/2010** à **20:20**

Bonjour,

suite a une affaire familiale très compliquée le juge des affaires familiales a mandaté un psychologue qui à rendu un rapport en ma faveur or il se trouve qu'il y a bien aliénation parentale ma question et : la partie adverse peut elle contester ce rapport malgres le fait que le spychologue retranscrit les mots et les phrase s dites par mon ex concubine.....ce jeudi 1er avril je suis passe devant le jaf et cela pour la 2 emme foisencore reporté au 7 octobre 2010.....quand je suis rentré dans la salle du juge celui ci a repondu : j'ai survolé le rapport.....merci pour votre reponce.....j'ai eu mon avocat ce jour et il m'a dit : on va se battre ensemble pour votre fille (je signale au passage + de 10 NRE) dés mardi 6 avril 2010 ont saisies le juge des enfants....
merci de me repondre
un papa en tres grande detresse.....